



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Circulaire aux administrations communales

N°7/2017

Luxembourg, le 13 novembre 2017

Objet : Contribution 2018

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, je tiens à vous informer que le comité du SYVICOL a décidé, en sa séance du 13 novembre 2017, de maintenir à 1.30€ par tête d'habitant la contribution à payer par les communes membres en 2018.

Vous trouverez en annexe le relevé des contributions, basé sur les chiffres établis par le STATEC au 1.1.2017 qui vous permettra d'inscrire, dans le budget de 2018, le montant correspondant à votre commune.

La facture y afférente vous parviendra au début de l'année prochaine.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma considération distinguée.

Gérard Koob
Secrétaire

Emile Eicher
Président